

FICHE 4

pratique

Inscription sur les listes électorales

Ce qui change pour moi en 2019



Sandra a l'intention de voter lors des prochaines élections, mais les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Quels changements à partir de 2019 ?



ÉLECTIONS
EUROPÉENNES



POUR LES ÉLECTEURS

Auparavant, la limite de dépôt d'inscription était fixée au 31 décembre. Désormais, Sandra peut s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin. Pour les élections européennes prévues le 26 mai 2019, il est tout à fait possible pour Sandra de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Par ailleurs si les démarches en mairie ou par courrier sont toujours possibles, elle peut aussi s'enregistrer en ligne, sur les sites suivants :

www.demarches.interieur.gouv.fr
ou www.service-public.fr



POUR LES COMMUNES

Un nouvel outil de gestion des listes électorales a été créé, il est géré directement par l'INSEE. La prise en compte des changements dans la vie de Sandra est désormais assurée par les services de l'INSEE et non plus la municipalité.

CE QUI NE CHANGE PAS

Pour être inscrite sur une liste électorale, Sandra doit être âgé(e) de 18 ans à la veille du scrutin, être de nationalité française ou ressortissante d'un État membre de l'Union européenne, jouir de son droit de vote et apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.



+ d'infos

Service des Affaires générales et Elections

☎ 01 69 46 80 72

affaires-generales@sgdb91.com

Mairie Annexe et Maison des Services Publics
" Claude Rolland "